

INFORMATION

Janvier 2022

Mise en place d'un **SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL**
au sein des écoles de la ville

Madame, Monsieur,

Une grève dans l'Éducation nationale est annoncée pour la journée du **jeudi 13 janvier 2022**.

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a créé un droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires, en cas de grève du personnel enseignant (supérieur ou égal à 25% des enseignants par école).

En l'occurrence, **en l'état des déclarations d'intention de grève des enseignants pour la journée du 13 janvier 2022**, vous trouverez ci-dessous la situation dans nos écoles :

Les écoles suivantes seront totalement fermées : Ambroise Paré maternelle, George Sand élémentaire, Jules Ferry maternelle et élémentaire.

Les écoles suivantes seront en partie fermées : Ambroise Paré élémentaire, Jeanne d'Arc, Paul Louis Courier, Rabelais-Richelieu.

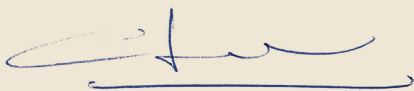
Les écoles Anne de Bretagne et George Sand maternelle restent ouvertes.

La Ville d'Amboise assurera un service minimum d'accueil sur chaque école pour les enfants dont les parents n'auront pas trouvé de solution de garde.

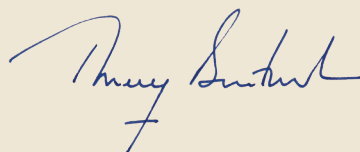
Ainsi, **le personnel municipal est mobilisé pour accueillir et surveiller les enfants sur le temps scolaire**. En revanche, il n'y sera développé aucune activité scolaire et le protocole sanitaire (notamment l'absence de brassage) de l'Éducation nationale n'a pas lieu de s'appliquer.

Les temps périscolaires (accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire et transport scolaire) **restent tous assurés dans les conditions normales.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre sincère considération.



Atman BOUCHEKIOUA,
Adjoint au Maire d'Amboise
Délégué à l'éducation



Thierry BOUTARD,
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de Communes
du Val d'Amboise